



## Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Présidente : Mme FRANCHET  
Membres : Mmes FORBIN, QUENTEL,  
MM. BEAUJOUAN, BEZIA, EYL, LE PRUNENNEC, MOZGALA, RAMACKERS  
CD : M. FORNARELLI  
Excusé : M. LE BOULC'H

### PV du 31 mai 2022

#### **DEROGATIONS – SAISON 2021/2022 - HORAIRES DE LA DERNIERE RENCONTRE**

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF), à l'heure officielle. La Commission compétente peut exceptionnellement, après avis du Comité Directeur, déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations. (Article 10.3 du RSG du DEF).

Lors de la dernière rencontre se déroulant sur le weekend du 4 et 5 juin 2022, en cas de terrain fermé par Arrêté Municipal, il sera demandé un terrain de replis qui devra être validé par la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions.

*Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.*

#### **PROTOCOLE COVID**

Dans le souci d'anticiper la fin des championnats et l'application des principes garantissant l'équité du déroulement des dernières rencontres, le Comité Exécutif de la FFF, lors de sa réunion du 21 avril 2022, a proposé aux Ligues et aux Districts d'appliquer une disposition identique à celle qu'il a décidée pour les championnats nationaux, à savoir la suspension, pour les 3 derniers matches de championnat, de la possibilité de solliciter le report d'une rencontre sur un motif sanitaire.

En Cohérence avec les décisions prises par la Ligue Paris Ile de France et en concertation avec les autres Districts de l'Ile de France, il est décidé de ne pas permettre le report d'une rencontre sur un motif sanitaire pour les 2 dernières rencontres de championnat ainsi que tous les matches remis à compter du 2 mai 2022.



## **CORRESPONDANCE**

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- **Championnat ou coupe**
- **Catégorie**
- **Division et poule**
- **Numéro du match**
- **Date**

**Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.**

Traitement des courriers et courriels réceptionnés au plus tard à **16h00**, le jour de la réunion.

## **MODIFICATION DE MATCH**

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs en respectant l'horaire de réception au district soit 16h00**, le jour de la réunion.

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

### **A noter :**

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

## **FEUILLES DE MATCHES**

**En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.**

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

## **FORFAITS AVISES**

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

**ATTENTION Forfaits avisés ou non, intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat amende 500.00 €**

**(Toutes catégories et niveaux de compétitions sauf +45 ans et +55 ans + critères féminins).**



**Match arrêté en raison d'équipe incomplète en cours de partie (moins de 8 joueurs) amende 500.00 € pour les 3 dernières rencontres de championnat (sauf +45 ans et + 55ans & critérium féminins).**

## DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

\*\*\*\*\*

### Courriel de la Marie de Grigny

Le terrain d'honneur Jean Miaud étant en travaux, les rencontres :

Vétérans de Grigny US se joueront à 9h30 sur le terrain synthétique au stade Jean Miaud.

U18 de Grigny US se joueront à 11h sur le terrain synthétique au Parc des sports et Loisirs.

### Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Equipements sportifs fermés les jours fériés suivants :

Lundi 6 juin 2022

### Courrier de Cœur d'Essonne Agglomération

Nous informant que le club FC Villiers jouera au stade Louis Babin à la Norville.

Sous réserve des rencontres officielles du RC Arpajonnais.

### Courrier de la Mairie de Lisses

nous informant que le club FC Lissois est autorisé à organiser des rencontres les dimanches après 18 h sur le terrain synthétique du complexe sportif Stéphane Diagana.

### Arrêté Municipal de la Mairie de Champlan

Fermeture du gymnase de la Butte comprenant les vestiaires du club de football à partir de fin avril 2022 jusqu'en janvier 2023.

### Arrêté Municipal de la Mairie de Massy

Fermeture du stade Paul Nicolas le 4 juin 2022.

### Courrier de Cœur d'Essonne Agglomération

Nous informant que le stade Faillu à Egly sera fermé le samedi 4 et dimanche 5 juin 2022.

### Courrier de la Mairie de Paray-Vieille-Poste

Autorise le club de Ris-Orangis à utiliser les installations du stade Jean Bouin le dimanche 5 juin 2022.



## COUPES

### FINALES COUPES DE L'ESSONNE

**Les rencontres suivantes auront lieu le samedi 11 juin 2022 à Linas Montlhéry aux horaires suivants :**

CDM 9H30

U14 11H45

U16 14H30

U18 16H30

**Les rencontres suivantes auront lieu le dimanche 19 juin 2022 à Orsay aux horaires suivants :**

Challenge +45 ans 9H30

Vétérans 11H45

Seniors District 14H

Seniors Essonne 16H

## FOOT FEMININ

### FMI NON PARVENUES DU 21 MAI 2022

#### **U15 F A 8 \* Poule B**

#### **Morangis Chilly FC 1 / VYC 1**

Reprise du dossier.

2<sup>ème</sup> et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 7 juin 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

#### **Orsay Bures FC 1 / Ste Geneviève Sports 1**

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 7 juin 2022.

### FMI NON PARVENUE DU 28 MAI 2022



## **U15 F A 8 \* Poule B**

### **Orsay Bures FC 1 / Morangis Chilly FC 1**

1<sup>ère</sup> demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 7 juin 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

## **CHAMPIONNAT SENIORS**

### **FMI NON PARVENUE DU 8 MAI 2022**

#### **D5/B**

#### **Athis-Mons USO 1 / Ste Geneviève Sports 4**

Reprise de dossier.

Rapport du club visiteur.

2<sup>ème</sup> avertissement et amende à Athis-Mons USO pour absence de synchronisation avant le match pour le club recevant entraînant l'impossibilité d'avoir accès au match.

### **FMI NON PARVENUES DU 22 MAI 2022**

#### **D4/A**

#### **Arpajonnais RC 1 / Orsay Bures FC 2**

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 7 juin 2022.

#### **Morsang sur Orge FC 2 / Aigle Fertoise 2**

Reprise du dossier.

FMI débloquée tardivement, le 29 mai 2022 à 13 h 58.

Amende pour transmission tardive à Morsang sur Orge FC.

### **FMI NON PARVENUES DU 29 MAI 2022**

#### **D1**

#### **Evry FC 2 / VYC 2**

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

2<sup>ème</sup> avertissement et amende à Evry FC pour absence de synchronisation avant le match pour le club recevant entraînant l'impossibilité d'avoir accès au match.

#### **D3/A**

#### **Boussy-Quincy FC 2 / Villabé ETS 1**

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.



La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 7 juin 2022.

#### **D5/C**

##### **Lissois FC 3 / Montgeron ES 2**

1<sup>ère</sup> demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 7 juin 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

#### **Demandes de changement de terrain via Footclubs**

Viry Chatillon ES 3 / Epinay sur Orge SC 1 \* D2/B

St Michel FC 91 1 / Verrières le Buisson 2 \* D3/B

Aigle Fertoise 2 / Ballainvilliers AS 2 \* D4/A

Orsay Bures FC 2 / Morsang sur Orge FC 2 \* D4/A

Port. Ris Orangis 2 / Montgeron ES 2 \* D5/C

**Accord de la Commission.**

#### **Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs**

Lissois FC 2 / Pays Limours ENT 1 \* D4/A

**Accord de la Commission.**

#### **Demande de changement d'heure via Footclubs REFUSEE en application de l'article 10.3 du RSG du DEF (dernière journée championnat)**

Igny AFC 4 / Benfica Yerres 1 \* D5/B

#### **Match n° 23751521 du 29 mai 2022**

**Paray FC 2 / Etampes FC 2 \* D2/A**

Lecture FMI.

Rapport de l'arbitre. Remerciements.

La Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de l'équipe d'Etampes FC 2.

Amende réglementaire à Etampes FC intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat (voir annexe financier « forfaits »).

Frais d'arbitrage à la charge d'Etampes FC (Article 17.1 du Règlement RSG du DEF).

#### **Match n° 23553730 du 29 mai 2022**

**Savigny Foot CO 2 / St Michel FC 91 1 \* D3/B**

Demande de Savigny Foot CO de changement d'heure et de terrain via Footclubs, le 25 mai 2022.

Accord de St Michel FC 91.

Amende à Savigny Foot CO pour demande tardive.

#### **Match n° 23554445 du 29 mai 2022**

**St Vrain FC 2 / Epinay Athlético FC 2 \* D5/C**

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 2<sup>ème</sup> forfait de l'équipe d'Epinay Athlético FC 2.



Amende réglementaire à Epinay Athlético FC intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat (voir annexe financier « forfaits »).

**Match n° 23751523 du 5 juin 2022**

**Lissois FC 1 / Gif Sfoc 1 \* D2/A**

Demande de Lissois de changement d'heure via Footclubs.

La Commission ne peut donner son accord, sans l'accord du club adverse.

La Commission fixe la rencontre à 14 h.

**Match n° 23554451 du 5 juin 2022**

**Lissois FC 3 / St Vrain FC 2 \* D5/C**

Demande de changement d'heure via Footclubs.

Refus de la Commission.

La Commission neutralise la rencontre.

Match sans enjeu.

<b>CHAMPIONNAT CDM</b>
------------------------

**FMI NON PARVENUE DU 15 MAI 2022**

**D1**

**Tigery AS 5 / St Chéron ES 5**

FMI débloquée tardivement, le 31 mai 2022 à 18 h 51.

Amende pour transmission tardive à Tigery AS.

**FMI NON PARVENUE DU 29 MAI 2022**

**D2**

**Les Lusitaniens 5 / Pays Limours ENT 5**

1<sup>ère</sup> demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 7 juin 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

**Match n° 23873313 du 10 mai 2022**

**Les Lusitaniens 5 / Athis-Mons USO 5 \* D2**

Retour du PV du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du 16 mai 2022.

La Commission enregistre la décision dudit Comité :

Infirmes la décision de 1<sup>ère</sup> instance : Résultat acquis sur le terrain confirmé :

Les Lusitaniens 5 : (0 point, 1 but)

Athis-Mons USO 5 : (3 points, 3 buts)



**Match n° 23873338 du 29 mai 2022**

**Milly Gatinais FC 5 / Angervilliers AS 5 \* D2**

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de l'équipe d'Angervilliers AS.

Amende réglementaire à Etampes FC intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat (voir annexe financier « forfaits »).

Frais d'arbitrage à la charge d'Etampes FC (Article 17.1 du Règlement RSG du DEF).

**CHAMPIONNAT U14**

**FMI NON PARVENUES DU 14 MAI 2022**

**D3/C**

**Grigny US 2 / Palaiseau-Villebon 3**

Reprise du dossier.

La Commission demande résultat de la rencontre aux deux clubs et à l'arbitre pour sa réunion du 7 juin 2022.

**Tremplin Foot 1 / Ballancourt-Itteville 1**

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 7 juin 2022.

**FMI NON PARVENUES DU 28 MAI 2022**

**D1**

**Fleury 91 FC 2 / Dourdan Sports 1**

1<sup>ère</sup> demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 7 juin 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

**D2/A**

**Soisy sur Seine AS 1 / Mennecy CS 1**

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Rapport du club recevant.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 7 juin 2022.

**D2/B**

**Morsang sur Orge FC 1 / Longjumeau FC 1**

1<sup>ère</sup> demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 7 juin 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).





La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

#### **D4/A**

##### **Athis-Mons USO 1 / Massy 91 FC 4**

1<sup>ère</sup> demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 7 juin 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

#### **Demandes de changement de terrain via Footclubs**

Palaiseau US 2 / Fleury 91 FC 2 \* D1

Paray FC 1 / Gif Sfoc 1 \* D3/B

**Accord de la Commission.**

#### **Demande de changement d'heure via Footclubs**

Vigneux CO 1 / Courcouronnes FC 1 \* D2/A

**Match sans enjeu. Accord de la Commission.**

#### **Demande de changement d'heure via Footclubs**

Evry FC 2 / Etampes FC 1

**Match avec enjeu. (Rencontre de R1 à 15 h 30). Accord de la Commission.**

#### **Demande de changement d'heure via Footclubs REFUSEE en application de l'article 10.3 du RSG du DEF (dernière journée championnat)**

Montgeron ES 1 / Milly Gatinais FC 1 \* D3/C

#### **Match n° 23532901 du 2 avril 2022**

**Vigneux CO 1 / Ris Orangis US 2 \* D2/A**

Retour du dossier de la Sous-Commission Départementale de Discipline procédures d'instruction du 20 mai 2022.

Ladite Sous-Commission donne match perdu par pénalité (-1 point, 0 but) à l'équipe de Vigneux CO pour en attribuer le gain à Ris Orangis US (3 points, 1 but).

#### **Match n° 23533506 du 28 mai 2022**

**Vigneux CO 2 / Grigny US 3 \* D4/B**

Courriel de Vigneux CO.

L'arbitre de cette rencontre confirme une erreur de saisie sur la FMI.

L'arbitre nous indique le nouveau score :

Vigneux CO 2 : 3 buts

Grigny US 3 : 5 buts

La Commission enregistre le nouveau score.



### **Match n° 23534771 du 4 juin 2022**

#### **Linass Montlhéry ESA 2 / Massy Academy 1 \* D2/B**

Demande de Massy Academy d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Sans accord du club adverse.

Match sans enjeu.

Refus de la Commission, car le match aller a eu lieu à Massy Academy.

## CHAMPIONNAT U16

### **FMI NON PARVENUES DU 29 MAI 2022**

#### **D3/A**

##### **Savigny Foot CO 2 / Janville Lardy ASL 1**

Rapport du club recevant.

1<sup>ère</sup> demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 7 juin 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI.

##### **Ulis CO 2 / Brunoy FC 2**

1<sup>ère</sup> demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 7 juin 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

#### **D3/B**

##### **Boussy-Quincy FC 1 / VYC 2**

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Amende à Boussy-Quincy pour feuille de match incomplète (manque la partie annexe)

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 7 juin 2022.

### **Demandes de changement de terrain via Footclubs**

Fleury 91 FC 2 / Gif Sfc 1 \* D1

Mennecy CS 1 / Arpajonnais RC 1 \* D1

St Michel FC 91 1 / Draveil FC 1 \* D3/A

**Accord de la Commission.**

### **Demande de changement d'heure et de terrain via Footclubs**

Paray FC 2 / Ris Orangis US 3 \* D4/A

**Au vu du motif invoqué (match Seniors R3 sur le même terrain à la même heure), accord de la Commission. Match sans enjeu.**



## **Demande de changement d'heure et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs**

Viry Chatillon ES 3 / Arpajonnais RC 2

**Accord de la Commission.**

### **Match n° 23562368 du 24 avril 2022**

**Vigneux CO 1 / Linas Montlhéry ESA 2 \* D2/B**

Extrait du Procès-Verbal de la décision du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du 16 mai 2022.

Le Comité jugeant en appel infirme la décision de 1<sup>ère</sup> instance pour dire :

Résultat acquis sur le terrain confirmé :

Vigneux CO 1 : (0 point – 1 but)

Linas Montlhéry ESA 2 : (3 points – 5 buts)

### **Match n° 23562218 du 29 mai 2022**

**Gif Sfoc 1 / Soisy sur Seine AS 1 \* D1**

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Soisy sur Seine AS 1.

Amende réglementaire à Soisy sur Seine AS intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat (voir annexe financier « forfaits »).

Frais d'arbitrage à la charge de Soisy sur Seine AS (Article 17.1 du Règlement RSG du DEF).

### **Match n° 23562310 du 29 mai 2022**

**SGSSP 1 / Verrières le Buisson 1 \* D2/A**

Courriel de SGSSP disant que le score est erroné.

La Commission demande à l'arbitre de la rencontre et au club de Verrières le Buisson de donner le résultat du match pour sa réunion du 7 juin 2022.

### **Match n° 23562232 du 5 juin 2022**

**Viry Chatillon ES 2 / Ste Geneviève Sports 1 \* D1**

Demande de Viry Chatillon de changement d'heure via Footclubs.

La Commission ne peut accepter, sans l'accord du club adverse.

Match à enjeu, l'heure ne peut être changée.

Refus de la Commission.

### **Match n° 2355435 du 5 juin 2022**

**Brunoy FC 2 / Savigny Foot CO 2 \* D3/A**

La Commission maintient la rencontre à 13 h.

Le match Brunoy FC / Orsay Bures FC en U18 D3/A est neutralisé.

### **Match n° 23555565 du 5 juin 2022**

**Lissois-Vert 1 / MNDVB-Villejust 1 \* D3/B**

La Commission en accord avec le Comité Directeur neutralise la rencontre.

Match sans enjeu.



## CHAMPIONNAT U18

### **FMI NON PARVENUE DU 8 MAI 2022**

#### **D3/C**

##### **Athis-Mons USO 1 / Wissous FC 1**

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 7 juin 2022.

### **FMI NON PARVENUE DU 22 MAI 2022**

#### **D1**

##### **Arpajonnais RC 1 / Longjumeau FC 1**

Reprise du dossier.

2<sup>ème</sup> et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 7 juin 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

### **FMI NON PARVENUE DU 29 MAI 2022**

#### **D3/C**

##### **Athis-Mons USO 1 / Ballancourt-Ittevil 1**

Rapport du club recevant.

1<sup>ère</sup> demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 7 juin 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI.

### **Demande de changement de date et d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs**

Grigny US 1 / VYC 2 \* D1\* Du 5 juin 2022 avancé au 4 juin 2022 à 17 h 30

**Problème de terrain. Match sans enjeu. Accord de la Commission.**

### **Match n° 23562444 du 3 avril 2022**

#### **Lissois FC 1 / Ris Orangis US 1 \* D2/A**

Retour de l'extrait du PV de la décision du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du 16 mai 2022.

Ledit Comité dit : jugeant en appel confirme la décision de 1<sup>ère</sup> instance dans son ensemble.

### **Match n° 23562498 du 5 juin 2022**

#### **Lissois FC 1 / Massy 91 FC 2 \* D2/A**

Demande de Lissois de changement d'heure via Footclubs et courriel de Lissois FC.



La Commission fixe la rencontre à 12 h 00.  
Match à enjeu.

**Match n° 23562500 du 5 juin 2022**

**Milly Gatinais FC 1 / Draveil FC 1 \* D2/A**

Demande de Milly Gatinais FC de changement de date d'heure via Footclubs.  
Refus de Draveil FC.

Refus de la Commission, pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour à l'heure officielle.

Match à enjeu.

**Match n° 23562500 du 5 juin 2022**

**Ris Orangis US 1 / Savigny Foot CO 1 \* D2/A**

Courriels de Ris Orangis, de Paray et de la Mairie de Paray-Vieille-Poste.

Suite à la suspension du stade Emile Gagneux à Ris Orangis, la rencontre se jouera à Paray au stade Jean Bouin (terrain en herbe) à 12 h 30.

**Accord de la Commission.**

**Match n° 23562682 du 5 juin 2022**

**Brunoy FC 2 / Orsay Bures FC 2 \* D3/A**

La Commission neutralise la rencontre.

Match sans enjeu. (Deux matches à la même heure).

<b>CHAMPIONNAT VETERANS</b>
-----------------------------

**FMI NON PARVENUE DU 29 MAI 2022**

**D4/B**

**Boissy Ss/ St Yon 11 / Linas Montlhéry ESA 12**

1<sup>ère</sup> demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 7 juin 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

**Demandes de changement de terrain via Footclubs**

MNVDB FC 11 / Montgeron ES 11 \* D1

Orsay Bures FC 11 / Ollainville AS 11 \* D2/A

**Accord de la Commission.**

**Demande de changement de date et d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs REFUSEE en application de l'article 10.3 du RSG du DEF (dernière journée championnat)**

Port. Ris Orangis 11 / Tigery AS 11 \* D2/A



**Match n° 23538319 du 29 mai 2022**

**Palaiseau US 11 / Ollainville AS 12 \* D4/A**

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 2<sup>ème</sup> forfait de l'équipe d'Ollainville AS 12.

Amende réglementaire à Ollainville AS intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat (voir annexe financier « forfaits »).

**CHALLENGE +45 ANS**

**FMI NON PARVENUE DU 22 MAI 2022**

**Molières-Pecqueuse 8 / Morangis Chilly FC 8**

Reprise du dossier.

FMI débloquée tardivement, le 25 mai 2022 à 17 h 45.

Amende pour transmission tardive aux Molières US.

**+45 ANS**

**FMI NON PARVENUES DU 29 MAI 2022**

**Poule C**

**Etampes FC 8 / Pays Limours ENT 8**

1<sup>ère</sup> demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 7 juin 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

**St Chéron ES 8 / Paray FC 8**

1<sup>ère</sup> demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 7 juin 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

**Poule E**

**MNVDB FC 9 / Coudraysien FC 8**

1<sup>ère</sup> demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 7 juin 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

**Ollainville AS 8 / Aigle Fertoise 8**

1<sup>ère</sup> demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 7 juin 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.



**Demandes de changement de terrain via Footclubs**

Port. Ris Orangis 8 / Janville Lardy ASL 8 \* Poule B

Paray FC 8 / Morangis Chilly FC 9 \* Poule C

**Accord de la Commission.**

**Demande de changement de date et d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs**

Pays Limours ENT 8 / St Michel FC 91 9 \* Poule C \* Du 5 juin 2022 avancé au 2 juin 2022 à 20 h 00

**Accord de la Commission.**

+55 ANS
---------

**Feuille de match non parvenue du 22 mai 2022 – 1<sup>ère</sup> demande**

La Commission demande la feuille de match ou sa copie au club recevant pour sa réunion du 10 mai 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF) :

**Athis-Mons USO 10 / Morangis Chilly FC 10 \* Poule B**

**Demande de changement de date, d'heure et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs**

MNVDB FC 10 / Angervilliers AS 10 \* Poule B \* Du 5 juin 2022 avancé au 1<sup>er</sup> juin 2022 à 20 h 00 au stade du Moulin 1 à Nozay (terrain synthétique)

**Accord de la Commission.**